

Fiche Inscription

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville:
Email:	Téléphone :
Nom d'un livre :	Genre : (fantasy, romance etc)
Public cible : □ jeunesse □ Adulte □ Tout	public 🗆 Autre préciser

Réservation table

Emplacement : 25€ les 3m + 5€ le mètre supplémentaire

Nombre de mètres souhaités :

Total: MEuros

Nb: les tables et chaises ne sont pas fournies.

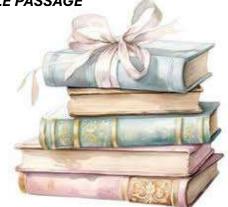
Une restauration sera sur place avec buvette, machine à glace à l'italienne etc...

Les inscriptions doivent être envoyées par mail à <u>chateauarmanais@gmail.com</u> avant le 31 Mars 2025.

Une fois votre réservation validée, merci d'envoyer à

STEVE VACHET 34 CHEMIN DU CABIT 38490 LE PASSAGE

- Le règlement par chèque à l'ordre de SAS D'ARMANAIS.
- Une attestation de responsabilité civile.
- Une **biographie** de 5 lignes maximum.
- Le **synopsis** d'un de vos livres (15 lignes max)
- Le **règlement** du salon signé.



Règlement du salon

Article 1: Objet

Le présent règlement définit les conditions de participation et les règles à respecter lors du Salon du Livre organisé par GIN'S STEVE en collaboration avec ELODIE AKNINE AMICE et BERENGERE HERNANDEZ au château d'ARMANAIS 535 route d'Armanet 38260 ORNACIEUX BALBINS

Article 2: Conditions d'inscription

- La participation au salon est ouverte aux auteurs, créateurs, maisons d'édition et autres professionnels du livre, sous réserve d'acceptation de leur dossier d'inscription.
- 2. L'inscription ne sera validée qu'après :
 - Réception du dossier complet (fiche d'inscription, biographie, synopsis des ouvrages).
 - Paiement des frais de réservation.

Article 3: Emplacements

- 1. Les emplacements sont attribués par l'organisation et ne peuvent être modifiés sans accord préalable.
- 2. Chaque participant est responsable de l'aménagement de son espace.
- 3. Les tables ne sont pas fournies ; les participants doivent prévoir leur propre mobilier.

Article 4: Buvette et restauration

Une buvette et un service de restauration seront mis en place sur le site. Les consommations et repas seront à la charge des participants et des visiteurs.

Article 5 : Règlement financier

- Les frais de réservation s'élèvent à 25€ les 3m + 5€ le m supplémentaire.
- Le paiement doit être effectué par chèque à l'ordre de SAS ARMANAIS avant le 31 mars 2025.
- 3. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le **30 Avril 2025.**

Article 6: Obligations des participants

- 1. Les participants s'engagent à respecter les horaires d'installation et de démontage fixés par l'organisateur :
 - o Installation: 9H
 - o Démontage: 18H.
- 2. L'espace doit être maintenu propre et en bon état.

3. Aucune vente de produits non déclarés dans le dossier d'inscription ne sera autorisée.

Article 7: Responsabilité

- 1. Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile, à fournir lors de l'inscription.
- 2. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des biens des participants.

Article 8 : Règles de sécurité

- 1. Les allées doivent rester dégagées à tout moment.
- 2. Toute installation électrique ou matérielle doit être conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Article 9: Respect et discipline

- 1. Tout comportement inapproprié, nuisible ou irrespectueux envers les autres participants ou le public entraînera une exclusion immédiate, sans remboursement.
- 2. Les participants doivent se conformer aux directives de l'organisation tout au long de l'événement.

Article 10: Communication et promotion

- 1. Les participants autorisent l'organisateur à utiliser les informations fournies (nom, biographie, synopsis) pour la communication autour de l'événement.
- 2. Toute promotion personnelle ne doit pas gêner les autres exposants ou le public.

Article 11: Acceptation du règlement

La participation au Salon du Livre implique l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur.

Fait à
Le
Signature du participant précédée de la mention
"Lu et approuvé"